

# maintenant !

■ **Extrait du registre des délibérations**

Conseil municipal du 9 mars 2015

Commission « Culture, citoyenneté et relations internationales » Séance du 20 février 2015

## 15 Action éco-citoyenne – Semaines Creilloises du développement durable 2015 - Concours photo

Etaients présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, ATAKAYA, Mmes GOMES-NASCIMENTO, MOUSSATEN, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, MEHADJI, SAVAS, DHOURY, MM. MONTES, BOULHAMANE, Mmes MAUPIN, M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaients absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. BOUKHACHBA

Pouvoir à

M. ABBADI

M. N'DIAYE

Pouvoir à

M. CABARET

Mme BARBETTE

Pouvoir à

Mme MEHADJI

M. FREMINE

Pouvoir à

M. BOULHAMANE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux absents non représentés :** Mme OYONO

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- |  |    |
|--|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :   | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice :                            | 39 |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : | 38 |

Madame Yvette FOURRIER-CESBRON, maire-adjointe, expose :

La ville de Creil organise pour la 6<sup>e</sup> année consécutive les semaines Creilloises du développement durable du 1<sup>er</sup> au 15 Avril 2015.

Cette édition 2015 des Semaines Creilloises du développement durable intitulée « le climat change et nous ? » s'ouvre à partir du 1<sup>er</sup> Avril 2015 avec un concours photo éco-citoyen organisé afin de représenter, valoriser et exprimer la vision citoyenne du développement durable sur Creil.

Ce concours est ouvert à toutes personnes physiques ou morales résidant ou agissant sur le territoire de la commune conformément au règlement du concours établi. La clôture du concours est fixée au Jeudi 30 Avril 2015 à 17h00 (dernier délai pour le dépôt des dossiers complets de candidatures). Par le biais d'une campagne de publicité, un appel à candidature sera lancé.

Les lauréats recevront une dotation afin de les encourager à participer aux actions citoyennes et poursuivre leurs projets. Les prix seront décernés lors d'une cérémonie qui se tiendra à la Maison de la Ville. La date de la cérémonie sera communiquée à l'ensemble des participants au concours photo.

Il vous est proposé d'approuver le règlement du concours photo 2015 annexé à la présente délibération, d'approuver les dotations

Vous êtes appelés à voter.

# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu les crédits inscrits, à cet effet au budget de la ville,

Vu l'avis de la commission « Culture, citoyenneté et relations internationales » en date du 20 février 2015,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : d'approuver le règlement du concours photo 2015,

**Article 2** : d'approuver l'attribution des dotations suivantes :

Catégorie	Montant maximum des enveloppes financières (à l'appréciation du jury)
1 <sup>er</sup> Prix catégorie adulte	100 €
2 <sup>e</sup> Prix catégorie adulte	50 €
3 <sup>e</sup> Prix catégorie adulte	30 €
1 <sup>er</sup> Prix catégorie enfant	80 €
2 <sup>e</sup> Prix catégorie enfant	50 €
3 <sup>e</sup> Prix catégorie enfant	30 €
<b>Total</b>	<b>340 €</b>

**Article 3** : d'imputer la dépense correspondante, sur les crédits ouverts, à cet effet, au budget de la ville, (compte 6714/422/DA).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **11 MARS 2015**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXECUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le 18/03/2015

et publication ou notification le 11/03/2015

CREIL, le 18/03/2015

**LE MAIRE**

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Raluy

Maire de Creil  
Conseiller général de l'Oise

